



MIEUX VIVRE



TERRES DE LOIRE
HABITAT
Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher

N°126 | Printemps 2021

Le journal des locataires de
Terres de Loire Habitat

www.terresdeloirehabitat.fr

QUOI DE NEUF ?

NOUVELLE RÉSIDENCE POUR SÉNIORS AUTONOMES

page n°2



QUOI DE NEUF ? p. 2

Nouveaux logements
Réhabilitation à Montrichard
Nouveau guide des locataires
Salariés : aide au logement

ÇA M'INTÉRESSE p. 4

Violences intrafamiliales – Protéger et agir

VIE PRATIQUE p. 6

Stop aux encombrants
Attention au monoxyde de carbone

RENCONTRE p. 7

Association Fêtes des habitants d'ici et d'ailleurs

ACTIVITÉS p. 8



QUOI DE NEUF ?



Nouvel immeuble à Mer

NOUVEAUX LOGEMENTS

Deux opérations ont été livrées ces derniers mois, respectivement à Mer et à Valloire-sur-Cisse.



Réaménagement du centre-bourg de Chouzy-sur-Cisse

À Mer, il s'agit d'un immeuble de 23 appartements construit par Nexity, au 45 rue Haute d'Aulnay. Cet immeuble de trois étages est situé à proximité de la gare SNCF et du centre-ville de la commune. Le bâtiment s'intègre de manière harmonieuse dans le quartier, avec des enduits aux tons clairs et une toiture classique en ardoise. Les logements du rez-de-chaussée disposent d'un jardin privatif et d'une terrasse accessible aux personnes à mobilité réduite, tandis que les logements des trois étages bénéficient chacun d'un balcon ou d'une terrasse. Le coût total de l'opération s'élève à 2 984 922 €.

À Chouzy-sur-Cisse (commune déléguée de Valloire-sur-Cisse), c'est un ambitieux projet conjoint avec la Mairie qui a été livré, avec d'une part la construction d'un pôle santé et d'autre part la construction de six logements locatifs sociaux. L'offre de logements, uniquement des T3, est composée de quatre appartements situés au-dessus des locaux professionnels et de deux pavillons de plain-pied à destination de personnes à mobilité réduite. À cet effet, les pavillons sont équipés d'un pack domotique favorisant le maintien à domicile (fermeture centralisée des volets roulants ; chemin lumineux avec détecteur de présence...). Pour Terres de Loire Habitat, le coût de l'opération s'établit à 1 350 214 €.

Photo du mois



RÉSIDENCE SÉNIORS

La toute nouvelle résidence "Barbara" a ouvert ses portes ! Située rue du Vauquois à Blois, cette résidence destinée aux personnes âgées autonomes est le fruit d'un travail partenarial entre Terres de Loire Habitat et le CIAS du Blaisois. L'inauguration officielle sera organisée lorsque la crise sanitaire sera atténuée.



QUOI DE NEUF ?

SALARIÉS : AIDE AU LOGEMENT DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE



Action Logement poursuit sa mobilisation pour les locataires salariés des secteurs privés et agricoles ayant des difficultés à payer leur loyer, en proposant une extension de l'aide exceptionnelle aux impayés de logement.

Qui peut bénéficier de l'aide ?

Toutes les personnes salariées en situation de chômage partiel, de baisse de revenus professionnels ou de promesse d'embauche ajournée peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide exceptionnelle de 150 € par mois, limitée à deux mois.

Les personnes ayant perdu leur emploi (fin de CDD, rupture d'un CDI ou d'une mission d'intérim) peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une extension de l'aide jusqu'à six mois.

Quelle démarche effectuer ?

Rendez-vous sur le site internet aide-urgence.actionlogement.fr ou dans

l'une des agences Action Logement en région Centre-Val de Loire, pour saisir votre demande et déposer vos pièces justificatives.

Si vous avez déjà des impayés en cours, contactez votre conseillère sociale Terres de Loire Habitat, qui vous aidera dans vos démarches.

Nouveau

Coup de frais pour le guide des locataires !



Terres de Loire Habitat renouvelle son guide des locataires, pour vous apporter des informations actualisées et plus claires. Chaque foyer recevra courant avril le nouveau guide. Il se présente sous la forme d'une chemise comportant, sous forme de fiches, toutes les informations pratiques pour vous accompagner dans votre parcours locatif : moyens de paiement, travaux autorisés, conseils en cas de difficultés... Vous pourrez aussi glisser dans cette chemise votre contrat de location, le règlement intérieur et tout document important concernant Terres de Loire Habitat.

À conserver précieusement !

LANCEMENT DES TRAVAUX À MONTRICHARD



Les travaux de réhabilitation des 126 logements, situés rues de la Vieille Chaussée et des Lièvreries, ont débuté en début d'année.

Ces travaux de réhabilitation permettront de gagner en confort thermique en hiver comme en été et d'améliorer le cadre de vie. Les travaux porteront sur l'isolation thermique par

l'extérieur (pour réduire la consommation énergétique), le remplacement des garde-corps, l'embellissement des entrées et des parties communes, la mise en place de l'interphonie, l'amélioration de la ventilation dans les logements, l'installation de chaudières gaz individuelles, etc. Les travaux devraient durer 18 mois, pour se finir à l'été 2022. Le budget de ce programme s'élève à plus de 4 millions d'euros.



VIOLENCES INTRAFAMILIALES : PROTÉGER ET AGIR

Avec la crise sanitaire et le confinement, les violences intrafamiliales ont malheureusement augmenté. La promiscuité, les tensions, l'anxiété sont devenues des facteurs aggravants. Afin d'éviter les drames, un rappel des moyens d'alerte pour vous et vos proches.

Les violences intrafamiliales ont connu une hausse en 2020 (+ 9%), pour la troisième année consécutive, selon le bilan annuel de la délinquance publié par le ministère de l'Intérieur. Cette augmentation contraste avec la baisse des autres indicateurs de la délinquance (vols, etc.) en cette période de pandémie. Car le confinement a été propice aux gestes et propos exacerbés dans les familles.

La crise sanitaire, source de tensions

Pour de nombreuses femmes victimes de violences conjugales, cette période de pandémie, déjà anxiogène et incertaine, est devenue un véritable cauchemar. En effet, les moments de répit, en temps normal liés à l'éloignement du domicile du conjoint violent pour son travail ou ses loisirs, ont considérablement diminué ; tandis que les prétextes permettant à l'auteur de justifier ses actes violents n'ont fait que s'accumuler. Résultat, les violences conjugales se sont intensifiées.

Dans ce cadre, **les organismes Hlm comme Terres de Loire Habitat sont des interlocuteurs naturels et traditionnels pour les acteurs de terrain de l'accompagnement des victimes de violences conjugales.** Cette coopération est ancienne dans de nombreux territoires. Au-delà de la mise à disposition de logements ou d'hébergements d'urgence, les organismes Hlm peuvent travailler avec les associations spécialisées sur la mise en place d'accompagnement des femmes. Par la présence des personnels de proximité et l'implication des travailleurs sociaux, les organismes assurent au quotidien une veille sur les situations et orientent si nécessaire vers les dispositifs adaptés.

Je suis victime, que faire ?

La violence conjugale n'est pas accidentelle, elle n'est pas le résultat d'un simple conflit, ni le symptôme d'une union en difficulté. **C'est un comportement inacceptable, puni par la loi.** La violence peut s'exercer de manière différente : verbale, psychologique, physique, sexuelle, économique, administrative... Dans tous les cas, il s'agit d'un abus de pouvoir, dans une relation de couple où l'un des partenaires utilise un rapport de force pour contrôler l'autre. La violence conjugale a des impacts négatifs sur le bien-être physique et psychologique des adultes et des



VICTIMES OU TÉMOINS DE VIOLENCE

3919



Numéro d'écoute gratuit et anonyme, destiné aux femmes victimes de violences, accessible du lundi au samedi, de 9 heures à 19 heures.

En cas d'urgence, contactez par téléphone le 17 ou envoyez un SMS au 114.

Plus d'informations et t

arretonslesviolence



VIOLENCES, VOUS N'ÊTES PAS SEULS !

119



Numéro d'écoute gratuit pour les enfants et adolescents, joignable **24h/24 et 7j/7**.

Si un adulte te fait peur, te tape, t'insulte ou touche ton corps et que cela te met mal à l'aise, appelle le **119**. Tu peux aussi envoyer un SMS au **114**.

et chat en ligne sur :

violences.gouv.fr

enfants qui la subissent, et entraîne des conséquences graves sur la santé.

Si vous ou vos enfants êtes victimes de violences, il faut en parler. Pour sortir de l'isolement, connaître vos droits, faire le point. Pour vous protéger ainsi que vos enfants, en cas de récurrence. Parlez-en à un membre de votre famille ou une personne de confiance, qui vous aidera à y voir plus clair. Vous pouvez aussi contacter un professionnel : médecin, association d'aide aux victimes, assistante sociale... Les services d'aide aux victimes offrent une aide psychologique et une aide dans les démarches d'ordre administratif, social et juridique. La liste des associations est disponible sur le site internet de la Préfecture de Loir-et-Cher.

J'ai peur de devenir violent, que faire ?

Si vous êtes concerné par la violence dans votre couple ou votre famille, ou que vous sentez que vous pourriez passer à l'acte, n'attendez pas que le temps arrange les choses ou qu'un incident grave survienne. **Le recours à la violence n'est pas une fatalité !**

Ce que vous pouvez faire : briser le silence, en parler à un membre de votre famille, une personne de confiance ou à un professionnel (médecin, association...). Vous pouvez contacter le 08 019 019 11, qui a pour objectif de permettre à des personnes au bord de la violence, ou déjà dedans, **de trouver une écoute et d'éviter de passer à l'acte**. Cette ligne est ouverte tous les jours de 9 heures à 19 heures.

Je suis témoin, que faire ?

En tant que voisin, membre de la famille, vous pouvez être confronté à une situation inquiétante. Que vous soyez témoin d'une situation de violences ou qu'une personne victime vous révèle subir ou avoir subi des violences, **vous pouvez l'aider par des actes simples et concrets**. Mieux vaut signaler les doutes que vous pouvez avoir sur la sécurité physique et morale de la personne (adulte, enfant...), au risque de vous tromper, plutôt que de laisser une personne en danger. Si la victime est un enfant ou un adolescent, appelez le 119 (appel anonyme) : la mission des écoutants, professionnels de l'enfance, est d'apporter aide et conseil aux appelants confrontés à une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être. Vous pouvez aussi adresser un courrier à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) au sein des services du conseil départemental, ou contacter une association de défense des enfants victimes de maltraitances (L'enfant bleu, La voix de l'enfant...).

En cas de danger immédiat (bruits de coups, pleurs ou cris au domicile...), appelez le 17 (police ou gendarmerie) et pensez à indiquer les éléments importants qui faciliteront l'intervention d'une patrouille. N'intervenez pas directement au domicile, pour la sécurité de tous.

Que l'on soit professionnel, voisin, ami... Chaque citoyen et citoyenne peut intervenir pour protéger des personnes en difficulté. **Réagir peut tout changer !** C'est notre honneur et notre devoir de participer ainsi à la construction d'une société plus solidaire.

STOP AUX ENCOMBRANTS

C'est un sujet récurrent qui empoisonne la qualité de vie de votre quartier : les encombrants ! Rappel des règles de civisme...



Les encombrants, ces « monstres »

Les encombrants sont des déchets qui, en raison de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères. Il peut s'agir de meubles, matelas, lave-linge... Malheureusement, trop de locataires se débarrassent de ces objets en les laissant sur la voie publique ou dans les parties communes de leur immeuble, ce qui est interdit et dangereux.

La déchetterie, c'est gratuit !

Que faire de vos encombrants alors ? Plusieurs solutions sont possibles, comme la reprise par un livreur (au moment de la livraison du nouvel appareil), le dépôt à une ressourcerie, ou bien encore à la

déchetterie la plus proche de chez vous.

Attention à l'amende

Un dépôt sauvage sur voie publique entraîne une amende pouvant monter jusqu'à 150 €. De même dans les parties communes, si l'identité du locataire indélicat est retrouvée, les frais d'enlèvement de l'encombrant sont facturés en charge locative. Chaque année, c'est en moyenne 70 tonnes d'encombrants qui sont retirés par Terres de Loire Habitat dans les sous-sols des immeubles...

Supprimer les dépôts sauvages, cela permet de préserver la nature et votre cadre de vie !

ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE

Chaque hiver en France, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone.



Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz lourd asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. Ce gaz toxique peut se dégager des appareils de chauffage, lors d'une mauvaise combustion. Plus des trois quarts des intoxications ont ainsi lieu pendant la saison de chauffe, d'octobre à mars.

Attention, danger !

Maux de tête, vomissements... sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15 ou le 112.

Conseils

N'utilisez pas de chauffages d'appoint dans votre logement, comme un poêle à gaz ou à pétrole. De même, n'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, barbecue, etc.).

Mémo

Ne bouchez pas vos grilles de ventilation !

Ne bouchez pas les bouches d'aération de votre logement ! Cela empêche le monoxyde de carbone de évacuer en cas de dysfonctionnement de votre chauffage. De plus, cela risque d'entraîner des dégradations via l'excès d'humidité ou les moisissures. Un logement bien aéré, c'est un logement sécurisé et un confort assuré !



ASSOCIATION FÊTES DES HABITANTS D'ICI ET D'AILLEURS

Les chiffres clés

2011
création de
l'association



150
membres actifs



5 juin
prochaine fête



Au-delà de l'incontournable Fête des habitants qui a lieu chaque printemps dans les quartiers nord de Blois, l'association anime et coordonne des activités de partage et de vivre ensemble.



Hasna FRAIZE

| Présidente de l'association

« L'événement majeur organisé par notre association est la Fête des habitants, qui est un moment festif important dans nos quartiers. Le confinement a empêché l'édition de 2020, mais nous en avons profité pour diversifier nos missions : distribution de repas, soutien scolaire, sorties familiales, ateliers de sophrologie... Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de valoriser le vivre ensemble, aider notre jeunesse à développer son esprit critique... et non "de critique" ! »



Marietou COULIBALY

| Vice-Présidente de l'association

« Je suis l'une des fondatrices de la Fête des habitants, lorsque nous n'étions qu'un simple collectif d'habitants et de partenaires en 2005. Je suis heureuse de voir comment aujourd'hui nous nous sommes structurés pour devenir une association à part entière, dont le but est d'apporter de la joie et de l'entraide, dans le partage de nos cultures. J'aime la diversité des membres de l'association, qui travaille sur beaucoup de sujets et qui organise des temps forts mémorables ! »



Yamina BRACHEMI

| Secrétaire de l'association

« Parmi les interventions que je mène au sein de l'association, il y a par exemple du coaching pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, en lien avec le conseil départemental. J'accompagne aussi des habitantes dans leurs démarches administratives et juridiques, j'aide à la traduction ou je les oriente vers les bons partenaires sociaux. Au-delà des actions ponctuelles que nous menons, nous essayons de proposer nos services et l'échange de savoir-faire tout au long de l'année. »

CONTACT

Fêtes des habitants d'ici et d'ailleurs

Maison des associations – 17, rue Roland Garros 41000 BLOIS

fetesdeshabitantsdicietaillieu@gmail.com



10 ACTIVITÉS À FAIRE CHEZ SOI OU AUX ALENTOURS

Dans cette période de crise sanitaire, où de nombreux lieux culturels sont fermés, voici quelques activités pour se changer les idées !

Lire

La plupart des bibliothèques municipales sont ouvertes ou proposent un système de « click & collect ». Roman, bande dessinée, magazine, il y en a pour tous les âges et tous les goûts !



Jouer

Faire une partie de Scrabble, de Time's up ou tout autre jeu de société qui vous plaît, est un moyen convivial de passer le temps, notamment avec les enfants.

Prendre l'air

Que cela soit en mode « tranquille » ou en mode « sportif », faire un tour de parc, une balade dans le quartier ou un footing permet de s'aérer le corps et l'esprit. Avec le retour des beaux jours, c'est parfait !

Trier ses affaires

Et si vous vous lanciez dans le fameux ménage de printemps ? C'est l'occasion de ranger, trier et recycler !

Cuisiner

Voilà une activité agréable et utile ! Que cela soit une recette de famille ou une nouveauté, la cuisine est un moment de partage et de transmission.

Visiter des musées

... de manière virtuelle ! De nombreux musées proposent de découvrir leur collection via leur site internet. Vous pouvez aussi passer par Google Maps pour découvrir le Grand Canyon ou Le Tāj Mahal.

Méditer

Parfois on a juste besoin de souffler... Si vous pouvez, trouvez un moment calme dans votre journée, pour tester des exercices de souffle, de méditation... Vous pouvez vous aider d'applications gratuites !

Regarder des conférences

Connaissez-vous les Ted Talks ? Ces courtes conférences abordent des sujets aussi vastes que l'entrepreneuriat, les arts, le multimédia, l'innovation, le design, la santé, etc. Retrouvez-les sur internet !

Jardiner

Même sans jardin ! Sur votre balcon ou dans votre cuisine, vous pouvez faire pousser des herbes aromatiques (coriandre, marjolaine, romarin, menthe...). Des tutos sont disponibles sur internet.

Redécorer

Rester chez soi, cela donne envie de changer la décoration, la disposition des meubles... Si vous souhaitez faire des travaux de rénovation, pensez à contacter votre agence Terres de Loire Habitat au préalable.

